

202604\_005

Date de la convocation : 03/04/2026

Séance du : 10 avril 2026

Conseillers :	Vote :	
En exercice : 11	Pour : 11	L'an deux mille vingt-six, le 10 avril, à 20H00,
Présent(s) : 9	Contre : 0	Le Conseil Municipal de la commune de MURINAIS, dûment
Absent(s) : 0	Abstention : 0	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par
Pouvoir(s) : 2		la loi, en Salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M.
		Jean-Yves TIZOT Maire.

**PRESENTS** : Jean-Yves TIZOT, Anne LEMAN, Thomas PELLOQUIN, Sophie RAMAT, Lydia CLUZE, Remi TROFIN, Adrien BOISSY, Martine BLANDINO, Pauline RAGACHE

**Absent(s) excusé(s) :**

Loïc FREMONT (a donné son pouvoir à Anne LEMAN)  
René MATUISSI (a donné son pouvoir à Martine BLANDINO)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil : Sophie RAMAT a été désignée pour remplir ces fonctions.

**Objet : Précision de l'article 26 des délégations consenties au maire par le conseil municipal**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération en date du 20 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal a consenti diverses délégations au Maire ;

Considérant que les articles 26 de ladite délibération n'a pas été suffisamment précisée, rendant son application incertaine ;

Considérant la nécessité de compléter ladite délibération afin de sécuriser juridiquement les décisions prises sur ce fondement ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** que :

L'article 26 de la délibération du 20 mars 2026 relative aux délégations consenties au Maire est précisée comme suit :

**Article 26 :**

De demander à tout organisme financeur, à la hauteur maximum de 5 000€, l'attribution de subventions, sous couvert d'information du conseil municipal.

**Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné, par les membres présents.  
POUR EXTRAIT CONFORME**

La Secrétaire de Séance



Le Maire

